

TECHNICIEN OU TECHNICIENNE EN BÂTIMENT

Poste régulier, 35 heures/semaine

Campus Longueuil – Saint-Lambert et Ville de Sainte-Catherine

Depuis plus de 45 ans, le Collège Charles-Lemoyne œuvre à l'éducation des jeunes en partenariat avec les familles. Son équipe d'éducateurs évolue dans un environnement de travail stimulant où chacun contribue à enrichir la vie des jeunes tant sur le plan pédagogique, culturel, social et sportif. Le Collège Charles-Lemoyne compte plus de 3 000 élèves répartis dans deux campus, soit Longueuil – Saint-Lambert et Ville de Sainte-Catherine. De langue française, il représente l'un des plus importants établissements d'enseignement privés du secondaire au Québec.

En 2015, le Collège a fondé l'Académie internationale Charles-Lemoyne, la première école primaire privée internationale de la Montérégie.

Se voulant une institution accessible, les élèves sont regroupés selon leur profil scolaire : Programme d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international (PEI), Programme d'éducation plus (PE+), Programme d'éducation Sport (PE-Sport) et Programme d'éducation avec appui pédagogique (PEA). Ainsi, la direction et l'équipe pédagogique peuvent mieux répondre aux besoins de tous les jeunes d'une même famille.

Vous vous joindrez à une équipe dynamique dans un environnement stimulant et innovant !

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité de la supérieure ou du supérieur immédiat, le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à procurer une assistance technique aux différents services et campus du Collège et à assumer une certaine responsabilité en lien avec le fonctionnement des équipements relevant de la mécanique du bâtiment.

La personne pourrait être appelée à effectuer les tâches suivantes :

- Analyser les besoins relatifs à la construction et à l'aménagement de locaux, tout en tenant compte des contraintes qu'imposent leur usage et les normes établies;
- Effectuer les visites, les recherches et les consultations nécessaires et préparer les plans et devis qui serviront de base de travail à du personnel professionnel ou à des consultants externes;
- Vérifier si les travaux respectent le cahier des charges, les différents règlements et normes en vigueur;
- Élaborer et préparer des dessins et des plans d'architecture, de chauffage, de ventilation, de climatisation, de réfrigération, de plomberie, d'électricité ou autres, ainsi que les devis appropriés pour fins de soumission, de construction;
- Être le ou la responsable du fonctionnement, de l'entretien, de la vérification et de l'installation des systèmes de chauffage, de climatisation, de ventilation, de réfrigération et de contrôles;
- Coordonner les travaux techniques de l'entretien préventif des systèmes mécaniques, elle procède aux inspections régulières et aux tests d'opération requis; elle voit à ce que les réparations soient effectuées ou les effectue au besoin; elle fait les recommandations nécessaires pour les réparations majeures ou pour les améliorations requises.
- Etc.

CONDITIONS ET RÉMUNÉRATION

Selon sa politique en vigueur, le Collège Charles-Lemoyne offre des conditions des plus avantageuses dans le secteur de l'éducation;

- Quatre semaines de vacances par année et une semaine de relâche en mars;
- Régime d'assurances collectives avantageux;
- Régime de retraite du secteur public (RREGOP- Retraite Québec);
- Frais de scolarité du Collège (et rabais substantiel pour l'Académie) assumés pour les enfants des employés;
- Télémédecine et programme d'avantages corporatifs;
- Etc.

EXIGENCES DU POSTE

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en technologie de la mécanique du bâtiment ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

ENTRÉE EN FONCTION

Dès que possible

Les personnes intéressées à relever ce défi doivent faire parvenir leur curriculum vitæ ainsi qu'une lettre expliquant leur intérêt à :

rh@cclemoyne.edu

Veuillez noter que nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.
Le Collège Charles-Lemoyne souscrit au principe d'accès à l'égalité en emploi.